



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE FORMATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

1. RHEOPOLE

RHEOPOLE est un cabinet de conseil et formation. Son expertise vise la satisfaction au travail grâce à une fluidité organisationnelle et relationnelle et à tous les aspects de la santé au travail.

Son activité de formation, intraentreprise, inter-entreprise ou à destination des particuliers, est enregistrée auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes. Ses actions de formations font l'objet d'une certification Qualiopi. Le contenu des programmes interentreprise est consultable sur le [site de la société](#).

2. INSCRIPTION ET REGLEMENT

L'inscription définitive est assujettie à la signature d'une convention de formation et au règlement correspondant aux conditions décrites ci-dessous.

2.1. Financement par un OPCO (formation intra ou interentreprise)

En cas de financement par OPCO, le nom de ce dernier, le numéro d'adhérent du Client ainsi que le numéro de dossier devront être communiqués à RHEOPOLE avec le retour de cette convention ; l'accord de l'OPCO devra être transmis à RHEOPOLE avant le premier jour de la formation : à défaut, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

2.2. Intraentreprise

Après analyse des besoins des clients et phase de co-construction de l'action, une proposition commerciale et financière est préalablement établie par RHEOPOLE.

Après accord, RHEOPOLE fait parvenir au Client une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à RHEOPOLE un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Dans le cas où un Client passerait une commande à RHEOPOLE sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), RHEOPOLE pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Un acompte de 30% est versé par le Client à la signature de la convention de formation.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, RHEOPOLE se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.





2.3. Interentreprise et particuliers

Sauf mention contraire (utilisation de billetterie en ligne...), l'inscription à chaque formation est initiée par l'utilisation du [formulaire de contact du site](#) et poursuivie par un échange préalable à l'inscription. RHEOPOLE se réserve le droit de sélectionner les candidatures, notamment afin de garantir la pertinence de l'action pour les stagiaires et l'équilibre et la liberté de parole du groupe. Une convention de formation est établie.

Les factures sont émises à l'inscription. L'acceptation de RHEOPOLE étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, RHEOPOLE se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts.

3. ANNULATION - RETRACTATION

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit (mail ou courrier postal).

- Pour les formations Interentreprise :

Pour toute annulation moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, 100% du montant reste facturé.

- Pour les formations Intraentreprises :

- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par RHEOPOLE à ce dernier.

- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par RHEOPOLE à ce dernier.

RHEOPOLE se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

4. CONVOCATION

Une convocation est adressée systématiquement aux Clients et/ou Stagiaires inscrits.

La convocation est envoyée par e-mail au Client et/ou Stagiaire. À défaut d'e-mail valide, elle est transmise par courrier à la personne qui a contacté RHEOPOLE.

5. DEROULEMENT

Pour les formations qui se déroulent chez le client, il appartient à ce dernier de vérifier le bon fonctionnement de l'environnement technique des outils utilisés dans le cadre de la formation. Dans cette hypothèse, RHEOPOLE ne sera pas responsable d'un quelconque dysfonctionnement.

6. SUPPORTS PEDAGOGIQUES

- Pour les formations interentreprise

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive de RHEOPOLE et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

- Pour les formations intraentreprise

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, RHEOPOLE pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.



7. ATTESTATION DE FORMATION

RHEOPOLE délivre un certificat de réalisation à chaque participant.e.

8. RESPONSABILITE

RHEOPOLE met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour réussir l'action du mieux possible et laisse au Client l'entière responsabilité des décisions et actions qui pourraient découler de cette mission : la société RHEOPOLE ne pourra en aucun cas être déclarée responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, consécutif ou non, causé directement ou indirectement par les prestations fournies, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données ou fichiers du client, ainsi que toute action émanant de tiers. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de RHEOPOLE, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre des prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

Le Client et/ou Stagiaire qui se connecte sur le site pour information ou contact déclare connaître et accepter les caractéristiques et limites de l'internet. Notamment le Client et/ou Stagiaire reconnaît :

- Qu'il est seul responsable de l'usage qu'il fait du site
- Que la communication de ses éléments d'identification est faite sous sa propre responsabilité
- Qu'il a connaissance de la nature d'Internet (performances techniques, temps de réponse pour interroger ou consulter)
- Qu'il lui appartient de s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur lui permettent d'accéder correctement au site
- Qu'il lui appartient de prendre les mesures appropriées de protection et de sauvegarde de ses propres données et logiciels de la contamination par d'éventuels virus pouvant circuler à travers le site.
- En conséquence, RHEOPOLE n'encourt aucune responsabilité pour tous dommages directs ou indirects découlant notamment de l'usage du site et/ou d'internet et/ou de virus.

9. FACTURATION

Nos prestations sont réglables à réception de la facture et sans escompte, par virement à la société RHEOPOLE.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10096	18151	00079262401	33	EUR	CIC CRAPONNE	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1009	6181	5100	0792	6240	133
Domiciliation				Titulaire du compte (Account Owner)		
CIC CRAPONNE 46 PLACE ANDREE MARIE PERRIN 69290 CRAPONNE				RHEOPOLE 13 A CHEMIN DU RAVAGNON 69290 GREZIEU LA VARENNE		
☎ 0 820 300 732 (Service 0,12 €/min + prix appel)						
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

En cas de retard de paiement, les sommes restant dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. En tout état de cause, tout client en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur à l'égard de RHEOPOLE, d'une indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement (Article D.441-5 du Code de Commerce).



10. DEONTOLOGIE ET CONFIDENTIALITE

La société RHEOPOLE s'engage à traiter comme confidentiels tous les documents et informations de toute nature dont elle pourrait avoir connaissance au cours de l'exécution des actions de formation, à les protéger et n'en faire aucun usage à l'extérieur du cadre de cette mission sans accord préalable du client.

RGPD

Les informations personnelles collectées par RHEOPOLE, nécessaires à la bonne gestion des relations avec le Client et/ou Stagiaire et le traitement des contrats de formation, sont enregistrées dans le fichier Client et/ou Stagiaire ; leur accès est strictement limité aux employés et préposés de RHEOPOLE habilités à les traiter en raison de leurs fonctions et, le cas échéant, à la plate-forme d'achat de prestation qui a servi à l'inscription et qui garantit elle-même le respect du RGPD.

Ces informations personnelles collectées sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder trois années, sauf si le Client et/ou Stagiaire a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.

En dehors du cas énoncé ci-dessus, RHEOPOLE s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client et/ou Stagiaire.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le Client et/ou Stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en s'adressant à RHEOPOLE via le [formulaire de contact](#).

11. REFERENCEMENT

Le Client Entreprise autorise la société RHEOPOLE à référencer sa structure avec son logo, sur les supports de communication (site internet, par exemple) de RHEOPOLE, pour une durée indéterminée.

12. VIE DE LA CONVENTION DE FORMATION

La convention prend effet à la signature et se termine à la fin de réalisation des journées prévues.

En cas de litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, le Client et le prestataire s'efforcent de rechercher, de bonne foi, un accord amiable. Si, en dépit d'efforts réels, les parties ne parviennent pas à un accord amiable dans un délai de trente jours à compter de la date à laquelle les éléments de la situation litigieuse ont été communiqués par l'une des parties, le litige sera soumis à la juridiction compétente : le Tribunal de Commerce de Lyon.

Date de mise à jour : 2022 01